

PREFECTURE de la SEINE-MARITIME
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau des procédures publiques

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Société LAFARGEHOLCIM Bétons à Gonfreville-l'Orcher
Exploitation de deux centrales à béton prêt à l'emploi

AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 29 mai 2020, le dossier présenté par Société LAFARGEHOLCIM Bétons dont le siège social est 2, avenue du Général de Gaulle 92140 CLAMART est mis à disposition du public du **vendredi 26 juin 2020 au vendredi 24 juillet 2020 inclus** (soit 4 semaines) concernant l'exploitation de deux centrales à béton prêt à l'emploi situées à GONFREVILLE-L'ORCHER, Route des Gabions.

Cette activité relève de la rubrique n° **2518** de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : **Enregistrement** : *Installation de production de béton prêt à l'emploi - b) supérieure à 3 m³*.

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairies de Gonfreville-l'Orcher et Rogerville concernées par le rayon d'affichage. Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public. Un registre destiné à recevoir les observations et propositions du public est ouvert pendant cette période en mairie de Gonfreville-l'Orcher.

Dans ce contexte particulier lié au covid 19 :

La mairie de Gonfreville-l'Orcher informe le public que le dossier et le registre seront consultables sur rendez-vous : 02 35 13 18 00.

La mairie de Rogerville invite le public à prendre connaissance des horaires d'ouverture spécifiques : 02 35 20 41 74

Afin de limiter les déplacements et les contacts, le public est informé que **le dossier est consultable en ligne sur le site de la préfecture de la Seine-Maritime** (<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Information-du-public-enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Consultations-dupublic/ICPE/2020/GONFREVILLE-L'ORCHER>)

Les observations et propositions peuvent également être adressées à **la préfecture de la Seine-Maritime, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, bureau des procédures publiques - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex** ou par voie électronique, avant la fin du délai de consultation, à l'adresse suivante :

pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant "*consultation du public – LAFARGEHOLCIM à GONFREVILLE-L'ORCHER*".

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'octroi, le réexamen ou l'actualisation de l'autorisation à l'issue de la consultation publique est le préfet de la Seine-Maritime.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes de Gonfreville-l'Orcher et Rogerville, quinze jours au moins avant l'ouverture du délai de mise à disposition, et pendant toute la durée de celle-ci.